



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le quinze décembre à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 8 décembre 2025

**Nombre de conseillers** : 10

**Nombre de présents** : 8

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 1

**Nombre de votants** : 9

**Étaient présents** :

POILANE Éric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MICHAUX Dany et PERY Célie, conseillers.

**Absent ayant donné procuration** :

MASSAS Jean-Christophe ayant donné pouvoir à LEITE Paul

**Absent** :

BLUSSON Nicolas

◆ **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**BUDGET GENERAL**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2025 = 102 660.27 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 665.07 €, soit 25 % de 102 660.27 €

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- aménagement des constructions	5 000.00 € (art. 2135)
- autre matériel et outillage technique	5 000.00 € (art. 2157)
- installations générales	5 000.00 € (art. 2181)
- matériel informatique	1 000.00 € (art. 2183)
- matériel de bureau et mobilier	5 000.00 € (art. 2184)

**TOTAL = 21 000 €** (inférieur au plafond autorisé de 25 665.07 €)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents, Autorise Monsieur le Maire à régler en 2026, les factures d'investissement dans la limite des crédits suivants, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Hervé DUBOURG

Pour extrait conforme,  
Ingrannes, le 15 décembre 2025  
Le Maire,  
Éric POILANE

